

Vœu relatif à la mise en place d'une démarche de participation citoyenne et convention citoyenne en direction des habitants des quartiers populaires de la métropole du grand Paris

Déposé par François Dechy, Virginie Daspet et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen

Emmanuel Grégoire et les élu.e.s du groupe socialiste et divers gauche
Patrice Leclerc et les élu.e.s du groupe Front de gauche et citoyen

Considérant les épisodes d'émeutes urbaines survenus suite à la mort du jeune Nahel et ce qu'ils nous disent de l'épuisement, de la colère et de la défiance des habitant.e.s de ces territoires ;

Considérant les conclusions du rapport d'octobre 2016 « Lignes de failles, une société à réunifier » publié par France Stratégie, mettant à jour les différentes lignes de fractures qui traversent la société française (niveau de revenu, insertion sur le marché du travail, moyenne d'âge, qualité du cadre de vie, etc.) et qui malheureusement pèsent souvent de façon cumulative sur les habitants des quartiers populaires, participant d'un sentiment profond d'une citoyenneté à part, reléguée ;

Considérant les nombreuses dégradations d'équipements entraînées par ces épisodes et leurs lourdes conséquences pour les municipalités, que cela soit d'un point de vue financier ou en ce qui concerne leur capacité à garantir la continuité de l'offre de services publics ;

Considérant que le gouvernement ne cesse de repousser la formulation d'annonces concrètes pour répondre à ce qui s'est exprimé et que l'action sécuritaire et policière ne pourra suffire à désamorcer cette crise aux enracinements profonds et complexes ;

Considérant que la capacité de l'action publique à répondre durablement et de manière croissante à l'intérêt général ne pourra être garantie qu'à condition que celle-ci soit élaborée au regard des besoins et attentes des habitant.e.s ;

Considérant que les processus de dialogue et participation citoyenne, selon la manière dont ils sont conduits, ont pour vertu de dresser un inventaire relativement exhaustif des différents parcours de vie et besoins associés présents sur le territoire ;

Considérant que les processus de dialogue et de participation citoyenne, selon la manière dont ils sont conduits, ont pour vertu de générer davantage de confiance et de cohésion dans la mesure où ils peuvent donner à voir une volonté d'écoute et de prise en compte de la part des décideurs, et qu'ils sont également une opportunité pour faire de la pédagogie autour des rouages de la fabrique des politiques publiques et des contraintes qui s'imposent à elle ;

Considérant enfin, que les processus de dialogue et de participation citoyenne, selon la manière dont ils sont conduits, ont pour vertu d'éveiller un certain sentiment de responsabilité collective et d'appropriation du territoire du fait de l'implication des citoyen.ne.s dans la décision publiques qu'elle permet ;

Considérant les démarches d'écoute et de dialogue en direction notamment des personnes les plus isolées du débat public déjà conduites dans de nombreuses villes de la Métropole ;

Considérant aussi la capacité démontrée des conventions citoyennes à impliquer de façon neutre et représentative les citoyen.ne.s non experts de la chose publique dans la conception de propositions, notamment grâce à la modalité de tirage au sort et d'échantillonnage qu'elle prévoit ;

Considérant que la métropole du Grand Paris qui accueille en son sein 163 quartiers prioritaires de la ville, regroupant près d'1 million d'habitants, soit 13% de la population métropolitaine, est parfaitement légitime à se saisir de cette question majeure ;

Considérant que l'échelle métropolitaine est particulièrement pertinente pour initier une réflexion partagée et solidaire autour de l'avenir de nos quartiers étant données les continuités urbaines qu'elle comporte et les problématiques communes qui y sont partagées entre les villes ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Écologiste, social et citoyen, le Conseil métropolitain émet le vœu que la Métropole du Grand Paris mette en place à partir de février 2024 une démarche de participation citoyenne en direction des habitant des quartiers populaires de la Métropole comprenant :

- **une phase d'écoute terrain où l'on veillera à donner en priorité la parole aux personnes habituellement en marge du débat public, afin de recueillir le regard et les attentes de la population autour des quartiers populaires ;**
- **une phase de co-construction dans le cadre d'une convention citoyenne afin de dégager, à l'appui du diagnostic partagé, des propositions qui auront vocation à intégrer les politiques publiques menées aux échelons locaux, métropolitain et nationaux.**